

# Ma fiche de service expliquée

**Il est indispensable de vérifier l'exactitude de l'ensemble des éléments de cette fiche avant de la signer.  
Pour toute question n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétaire de votre section syndicale du Snetap-FSU.**

## Semaines

Nbre de semaines de cours, nbre de semaines de stage sur la scolarité et «semaines blanches»

**Attention :** Pour la pluri \*\* et « autres », le nombre de semaines pour « hebdomadairiser » le volume annuel d'heures **doit être** celui des semaines de **présence effective des élèves** et non les 36 semaines (ou d'un nombre de semaines augmentés de pseudo « semaines blanches » ! Refusez de signer toute fiche de service calculée différemment !

### AP, c'est enseigner :

**1heure faite =1heure rémunérée**  
**Saisissez vos représentant.es pour toute difficulté liée à l'AP qui n'apparaîtrait pas dans votre fiche de service**

### Effectifs

Nombre d'élèves dans la classe ou le groupe

### GR

Nombre de groupes dans la classe pour cet enseignement

### Autres

Volume horaire hebdomadaire réalisé dans un cadre spécifique : AP, stages collectifs, heures de vie de classe...

### FFE

Cours en face à face élèves

### SCA \*

Correspond au volume horaire libéré par semaine de stage prises sur la scolarité.  
Pour les PCEA, il n'existe pas car selon leur statut, ils n'ont pas d'obligation de suivre les élèves en stage.  
Pour les PLPA qui assurent le suivi de stage, il n'a donc pas à apparaître dans la fiche de service.

**Exigez une fiche de service sans SCA !**

**En aucun cas et conformément à une décision de justice de 2005, l'administration ne peut exiger des enseignants qui assurent le suivi des élèves en stage qu'ils justifient de ce temps.**

## Réduction et majoration de service

**-1ère chaire :** réduction d'une heure de votre service hebdomadaire à assurer (quelque soit votre temps de travail pour un enseignement de 6 heures dans toutes les classes sauf 2<sup>nd</sup> GT, 2<sup>nd</sup> PRO, 4e-3e, CAPa.

(Attention : décision du Conseil d'État N° 405438 : toutes les heures comptent y compris l'AP)

**-Minoration de service :** réduction d'une heure de votre service hebdomadaire à assurer à partir de 8h de cours dans des classes de plus de 36 élèves (2h pour des classes à plus de 40 élèves)

**-Majoration de service :** augmentation d'une heure de votre service hebdomadaire à assurer pour au moins 8h de cours dans des classes à moins de 20 élèves (10h pour les enseignants d'EPS)

**ATTENTION : les horaires de TP/TD ne sont pas pris en compte pour la majoration de service.**

### Services réels à effectuer en classe

LEGTA Laval												
Ensemble d'élèves	Discipline	Semaines	Effectifs	Pris en compte dans	Cours	TP/TD	Gr	Pluri	Autres	Gr	F.F.E.	Dont SCA
Bac 1 CGEA	Mathématiques	28 - 8 - 0	25	1ère chaire	1,00	2,00	2			1	3,00	0,67
Bac 1 CGEA	Informatique	28 - 8 - 0	25	1ère chaire		1,00	1			1	1,00	0,22
Bac 2 CGEH	Mathématiques	28 - 6 - 2	28	1ère chaire	2,00		2			1	2,00	0,33
Seconde 1	Mathématiques	36 - 0 - 0	33		3,00	2,00	2			1	5,00	0,00
Term PA	Mathématiques	31 - 3 - 2	19	1ère chaire	3,00		2			1	3,00	0,25
<b>TOTAL</b>					<b>9,00</b>	<b>5,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>14,0</b>	<b>1,47</b>

Total général service en classe **9,00 5,00 0,00 0,00 14,0 1,47**

Service hebdomadaire à ASSURER			
Horaire	18,00	x temps	80%
			14,40
Réductions et majorations de service			
1ère chaire			-1
Minoration			0
Majoration			0
Décharges			
<b>Total à ASSURER</b>			<b>13,4</b>

Bilan Fiche de service	0,60
Heures supplémentaires années	0,60

Services hebdomadaires à EFFECTUER		
	H. heb.	
Face à face	14,00	
Pondération CPGE	0,00	
Pondération BTSA	0,00	
<b>Total</b>	<b>14,00</b>	
	H. heb.	Sur SCA
Autres activités		
<b>Total à EFFECTUER</b>	<b>14,00</b>	

### Pondération de service

(réduction du service à effectuer compte tenu du fait que vous enseignez en classe préparatoire ou en BTSA)  
- 0,5h/heure de cours en CPGE  
- 0,25h/heure de cours en BTSA  
La réduction est limitée à 3h en BTSA

### Volume horaire hebdomadaire à effectuer

Ce volume horaire hebdomadaire effectif déclenche (ou non) des heures supplémentaires année par rapport au service « à assurer »

**\* SCA**

Cette notion de SCA pourtant sérieusement altérée par des décisions du Conseil d'État ne peut être « l'outil magique » pour entrer dans la DGH de la rentrée. Le Snetap-FSU demande le respect de la circulaire Mayajur de 2004. Les « pseudo-heures dégagées » ne peuvent être les solutions pour compléter les DGH insuffisantes ! Tout agent participant, conformément à son statut, au suivi pédagogique des élèves en stage, ne pouvait se voir objecter du SCA ; pour celles et ceux qui ne pourraient assurer ce suivi, il ne serait pas fait un décompte minutieux voire pointilleux de ces heures pour la réalisation d'autres activités circonscrites par leur statut (suivi d'élèves, soutien) et seulement celles-ci.

**L'administration a la main pour publier des fiches de service sans la colonne SCA ! Exigez ue fiche sans SCA !**

**\*\* La pluridisciplinarité annualisée !**

L'administration entend modifier la modalité de calcul pour l'élaboration de notre fiche de service. Ce sujet ne concerne pas seulement les conditions de travail des enseignant.es mais aussi et surtout elle aboutirait à une dégradation de l'enseignement pour les usagers. A titre d'exemple, pour des étudiants de BTSA TC, une répartition de la pluridisciplinarité qui attribue 38H soit 1,31H/semaine à un enseignant sur 29 semaines de présence des étudiants, se retrouve dans sa fiche de service à 1,06H ce qui reviendrait à ne faire bénéficier effectivement que de 31H (1,06X29) aux étudiant.es. La circulaire Mayajur de 2004 est pourtant très claire : ce temps de service est calculé en divisant le volume annuel inscrit dans le référentiel par le nombre de semaines de présence effective des jeunes en établissement. Ni plus, ni moins !